



REUNION CONSEIL DEPARTEMENTAL / CROCO VELO – AF3V

Lundi 11 février 2019 à 16 h 00

Présents :

Martin DELORD Vice -Président du Conseil Départemental délégué aux finances et à l'administration générale et délégué aux infrastructures et aux déplacements.

Denis BARRAL Directeur de la Mobilité et des Routes

Michel BOURGEAT Président de l'Association « Croco Vélo »

Jean-Louis MANTE Administrateur et délégué départemental de l'AF3V

- Les moyens financiers affectés aux déplacements doux en 2018 et les prévisions 2019 :
 - Vote du budget 2019 : autorisations de programme et crédits de paiements. Comparaison avec le réalisé 2018.

Il s'avère que les informations fournies sur les chiffres clefs du budget 2019 pourtant parues dans le magazine d'information du département « Le Gard30 » ne sont pas comparables :

- 44 M€ consacrés à l'entretien, la sécurité et la construction du réseau routier départemental
- 6.6 M€ pour la construction de voies vertes et pistes cyclables

En effet la première relève de crédits de paiement et la seconde d'autorisations de programme. L'AF3V rappelle son attachement à l'atteinte d'un ratio voies vertes / routes au moins égal à 10 % quelles que soient les fluctuations du budget global consacré aux investissements. On serait bien autour de 4 M€ cette année. L'AF3V réclame toujours la communication de chiffres précis annuels sur le réalisé et le prévisionnel tout en saluant l'effort de 2019 autour de 4 M€ au bénéfice des déplacements doux.

- La révision du schéma national des véloroutes et voies vertes : effets dans le Gard.
Jean-Louis MANTE rappelle les objectifs et les enjeux de cette opération que Vélos et Territoires a été chargée de préparer pour le compte de l'État. L'AF3V est la seule représentante des associations cyclistes dans le groupe de travail qui a débuté ses travaux. Les conséquences financières sont à prendre en compte. Par ailleurs la région OCCITANIE n'a toujours pas élaboré son schéma régional des véloroutes et voies vertes. L'AF3V est défavorable à toute suppression locale dans ce schéma et demande encore et à l'inverse que le schéma départemental soit élargi avec notamment Alès / Uzès et Col de la Barrière / Arre.

A cet égard Martin DELORD précise qu'il n'a pas de projet de demande de modification du schéma national et que le département n'a pas fait l'acquisition de l'emprise des voies ferrées qui pourraient servir de support à ces demandes. Il est cependant favorable à une accélération de la réalisation de la section Sumène / Le Vigan. Denis BARRAL précise que des travaux sont en cours dans le tunnel d'Alzon sur la D 999, par ailleurs interdit aux vélos. Voir à ce sujet l'intervention des délégations régionale et départementale de l'AF3V et la réponse d'Olivier GAILLARD en date du 25 novembre 2015. Jean-Louis MANTE y voit la relance de la question du passage mieux sécurisé des vélos et Denis BARRAL va l'étudier.

Martin DELORD rappelle que le département n'étant pas acquéreur de la magnifique traversée ferroviaire à l'ouest de Le Vigan et compte tenu du faible trafic relevé, pencherait vers une véloroute empruntant la D 999 afin de rejoindre l'Aveyron qui avance dans la construction de cette V85 (qui n'a toujours pas de nom officiel) depuis Montauban jusqu'à Quissac ou elle rejoint la Régordane (V70).

- Conséquences sur la poursuite de la réalisation du schéma départemental :
Nouvelles études, chantiers en cours et opérations lancées ou à lancer en 2019, entre autres :
Les derniers arbitrages ne sont pas rendus sur le démarrage de certains travaux en 2019 sinon en 2020/21. Les informations ci-dessous sont encore susceptibles de décalage temporel pour certaines :

- Caveirac / Nîmes / Sernhac (V66)

Les Associations précisent qu'elles appuient techniquement une randonnée cycliste « Véloshow » animée par des artistes de variétés et qui se déroulera le samedi 16 avril et le dimanche 17 (de Pâques) entre Sommières et le Pont-du-Gard. A cette occasion elles vont soumettre au département et à l'Agglomération de Nîmes, un projet de tracé de la véloroute 66 (la Rétro-littorale) entre la ville de Nîmes et Sernhac, ainsi que de deux antennes desservant la Gare LGV Nîmes-Pont-du-Gard depuis le chef-lieu de département et Bezouze. Elles saisiront l'opportunité de la médiatisation de cette manifestation culturelle pour porter à connaissance du public leurs propositions.

S'agissant de Caveirac / Nîmes, les deux associations font part de leur impatience de voir se réaliser cette section tout comme la sortie de Nîmes vers le domaine de La Bastide et au-delà pour joindre la véloroute de la ligne à grande vitesse vers l'ancienne base de travaux de OCVA. Il est impensable que pour des familles avec jeunes enfants, il faille mettre ses vélos sur voiture pour atteindre une zone moins dangereuse. De la même façon et alors que l'on voit le collège de Calvisson empli de vélos de jeunes des communes voisines, les personnes habitant en Vaunage et désirant se rendre quotidiennement à Nîmes pour se former ou travailler ne peuvent utiliser leur vélo sans danger.

Denis BARRAL évoque une co-construction d'un itinéraire Nîmes / Caveirac avec l'agglomération qui suivra plus particulièrement la réalisation d'une voie pour les transports en commun et la traversée urbaine de Caveirac, sans parler du contournement de la carrière. Nous sommes à un horizon 2020/21. Pas de confirmation de date pour La Bastide.

- Traverse de Remoulins et autres aménagements autour du Pont-du-Gard et vers Uzès

Le département étudie la section Lafoux / Vers-Pont-du-Gard par les deux rives sans exprimer un choix alors que nous avons précisé qu'à notre connaissance le propriétaire du restaurant « Le moulin des artistes » près du pont actuel de Remoulins ne serait pas opposé à un passage sous la culée ouest et par emprunt de sa rampe vers le Pont-du-Gard. La construction d'une passerelle métallique sur l'ancien pont suspendu n'est pas écartée et, à l'étonnement des associations, ne serait pas plus coûteux qu'un encorbellement sur le pont actuel. De même un passage à gué au sud de la ville est encore à l'ordre du jour.

Le département confirme la mise en service du contournement du Pont des Charrettes en 2019. Pour la liaison Pont-des-Charrettes / Vers-Pont-du-Gard, la traversée de la D 981 se fera vraisemblablement à niveau, au vu de la présence de nappes phréatiques. Les travaux sont lancés, laissant espérer une mise en service à la fin de l'année avec un revêtement provisoire.

- La véloroute des Chartreux (Roquemaure / Villeneuve-lez-Avignon)

Jean-Louis MANTE rappelle l'engagement du département pour la qualifier « boucle cyclable » (lettre d'Olivier GAILLARD du 26 novembre 2015 à l'agglomération du Grand Avignon et aux trois Maires concernés). L'AF3V a réalisé (bénévolement) l'étude de tracé et de fléchage en 2014. Malheureusement, cet itinéraire n'a pas été intégré à la ViaRhôna bien qu'il soit deux fois plus court et éminemment plus touristique que le tracé Vauclusien provisoire. Il n'en reste pas moins que ce choix va impliquer une dépense de l'ordre de 6 millions d'euros semble-t-il, pour réaliser un ouvrage de franchissement du barrage de Sauveterre.

A ce jour Roquemaure a quasiment terminé et autofinancé ses 6 kilomètres avec une voie verte de 600 mètres sur le domaine concédé à la CNR et un fléchage continu sur le reste. Villeneuve-lès-Avignon a réalisé sa voie verte sur le domaine concédé de la CNR (3.2 km) et a validé ma proposition de contournement de la ViaRhôna sous le pont du royaume contre la D2. Merci au département de valider rapidement cette étude soutenue par notre sénatrice locale. Concernant Sauveterre, le fléchage reste à poser sur un tracé validé ne nécessitant pas d'investissement important.

L'AF3V demande l'organisation d'une réunion technique pour valider définitivement cette boucle sur laquelle le département est sollicité pour l'accès au pont suspendu de Roquemaure, la signalisation de la traversée de la déviation de la D 980 à Miémart et l'emprunt de la D 780 sur 824 mètres au nord de Villeneuve-lès-Avignon.

- Le passage de la ViaRhôna sous la D 402 à Aramon

Le département ne peut apporter aucune réponse sur l'avancement de l'étude SANOFI relative au dévoiement de son émissaire de rejets qui s'oppose à la construction d'un passage inférieur sous la départementale. Par là même aucune date de mise en service n'est avancée.

- Sumène / Ganges (tunnel de Cap Coste) (V85)

En complément au souhait du Vice-Président de voir avancer les travaux de la V85 entre Le Vigan et Pont-d'Hérault, ce tunnel est indispensable au désenclavement. Sa longueur (1.350 mètres) ne doit pas être un obstacle et les explorations récentes sont plutôt rassurantes. Le département craint l'insécurité et réfléchit sur la suite à donner. L'AF3V peut fournir de nombreux exemples de réalisations en France, que ce soit en zone urbaine, comme le tunnel

de la Croix-Rousse à Lyon (1 750 mètres) ou celui du Bois Clair à Sologny (Saône-et-Loire) (1 570 mètres) sur la V51a.

- St Hippolyte-du-Fort / Sauve (V85)

Les choses semblent avancer plus vite que ne le pensaient les associations, puisque sous maîtrise d'ouvrage du département ou de la communauté de communes pour la partie urbaine de St Hippolyte-du-Fort, 2019 est une année décisive pour les travaux entre la petite section urbaine en service dans cette commune et l'entrée de Sauve. Nous espérons du coup une mise en service en fin 2019 sur ces 9.8 kilomètres interstitiels.

L'AF3V interpelle le département sur la qualité et la résistance dans le temps des revêtements de chaussée récemment mis en œuvre comme sur la ViaRhôna entre Les Issarts et Aramon où des désordres apparaissent déjà et avec un coût différé d'entretien qui risque d'être lourd.

Denis BARRAL répond qu'ici comme ailleurs (Uzès / Vers-Pont-du-Gard ou entre Quissac / Lézan / Anduze) la méthode de construction de chaussée est différente : nous partons d'un soubassement en ballast concassé avant de venir sur un matériau à plus faible granulométrie. L'objectif est, dans deux ou trois ans de poser une couche de roulement complémentaire...et élargir l'usage à d'autres moyens doux.

- Sommières / Fontanès (V70)

L'année 2019 ne verra pas la mise en service de cette section à l'étude depuis pas mal de temps et même si le tunnel de traversée sous Sommières est techniquement achevé...mais ne sera pas mis en service de façon anticipée. Le croisement avec la D 6110 (Alès/Montpellier) se fera finalement à niveau.

- Beaucaire / Saint-Gilles / Gallician (EV8/EV17b)

Les associations s'irritent de voir la multiplicité d'acteurs et donc d'interlocuteurs, sur la traversée de Beaucaire, carrefour à 5 branches de voies cyclables : Europe, Etat avec Plan Rhône, Région Occitanie, département du Gard, Communauté de communes de Terre d'Argence, ville de Beaucaire, Voies navigables de France et SYMADREM. L'AF3V a fait des propositions aux partenaires et n'exclut pas de médiatiser ces difficultés. Sur Fourques aucune avancée dans le fléchage depuis le Mas Marguerite vers le pont de Trinquetaille. Cette section de la ViaRhôna (EV17a) n'est d'ailleurs pas sur les cartes du Département. Enfin nous attendons le début des travaux sur le chemin de halage entre Bellegarde et Beaucaire (pont de Charenconne ou extrémité ouest du quai de la Paix au droit du pont SNCF sur le canal).

- Évolution de la carte du schéma départemental avec notamment Alès / Uzès – Col de la Barrière / Arre et la desserte de la gare LGV de Manduel, la traversée du Gardon à Remoulins / Vers (emprunt de l'ex D 981 sur le site). Aussi l'intermodalité avec la suppression du transport de vélos sur la ligne B22 de Lio et la liaison Nîmes / Pont-du-Gard.

Ces points ont été évoqués plus haut. Demande a été faite sans réponse à la région Occitanie pour ce qui concerne le transport de vélos sur les autocars Lio.

- Le fléchage provisoire de la ViaRhôna : les derniers hiatus ? Beaucaire, Fourques, le Grau-du-Roi. Sur le front de mer, confirmation de l'avancée de l'étude entre le pont tournant du Grau-du-Roi et la voie verte de l'Espiguette : passage d'abord en ville depuis le canal (avenue de Dossenheim ?) puis reprise en bordure de la D 62b et raccordement à l'existant près de la caserne de pompiers.

- La maintenance et la sécurisation du réseau, notamment :

- La véloroute en bordure de la Ligne à Grande Vitesse (statut, fléchage) et la liaison entre D42 / D13 assurant la liaison entre ses deux branches

Sur ce sujet les associations ont le sentiment que l'on fait du « sur place » et qu'entretemps, faute d'en déterminer l'usage, la voie se détériore à grande vitesse. Ce dossier devient particulièrement stigmatisant après le départ de la société constructrice de l'ouvrage. L'AF3V a saisi en vain l'ensemble des Maires gardois concernés afin de les accompagner dans le choix du statut de chaque portion de l'ouvrage, selon qu'elle désenclave ou non des propriétés privées ou des exploitations agricoles. Certains automobilistes utilisent cette voie trop étroite pour la vitesse ou le croisement dans le but de contourner des ralentissements routiers. De ce fait, la voie est encombrée de pierres et devient dangereuse pour les cyclistes. Nous ne savons pas qui a conventionné avec le partenaire Public-Privé, l'entretien et l'usage de la voie par ailleurs coupée en deux en sa partie centrale avec une zone non asphaltée et aussi une concession Bas-Rhône-Languedoc. Nous demandons une concertation entre tous les dépositaires d'une partie de la maîtrise d'ouvrage.

- Label Accueil Vélo dans le Gard et d'abord au Pont-du-Gard.

Tout en déplorant l'absence d'initiative départementale consistant à mettre en œuvre ce label et ce malgré nos appels continus, les associations apprécient l'initiative encore isolée de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont-du-Gard.

Les associations AF3V et Croco Vélo s'associent au Véloshow organisé entre Sommières et le Pont-du-Gard, les 21 et 22 avril 2019 : promotion de la future V66 entre Caveirac et Sernhac et bretelles vers la gare LGV.

Le Conseil Départemental est informé du contenu de cette manifestation festive qui promeut par ailleurs l'usage du vélo, mais en même temps pointe les carences de notre réseau sur la sécurité des deux roues. Rappel du point visé plus haut sur le souhait de médiatisation de l'événement avec rappel de nos propositions à venir très prochainement.

En conclusion, Martin DELORD propose aux associations d'échanger dès la fin de l'été sur la construction du budget 2020 consacré aux déplacements doux. Sans attendre l'avis des deux autres associations cyclistes intéressées, les présents apprécient cette initiative et s'associent pleinement à cette proposition.

Sur le plan des échanges plus techniques et en l'absence d'un « Monsieur ou Madame Vélo du Département », Martin DELORD propose que des réunions sectorielles entre les usagers et les services techniques du département se tiennent afin de discuter de tel ou tel point de difficulté sur tel ou tel ouvrage. Denis BARRAL nous communique le nom des collaborateurs du Département qu'il nous conviendra de contacter. Les représentants des usagers se félicitent encore de cette proposition et prendront l'attache des personnes habilitées.

Hélène Pellegrini Directrice Adjointe et Philippe Poublanc Mission Déplacements

La réunion se termine à 17 h 15.